

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 10 février 2020 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M<sup>me</sup> Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M<sup>me</sup> Nathalie Simard, M<sup>me</sup> Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

19-02-20 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en ajoutant le point suivant à l'ordre du jour :

2A) – Période de question

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 - Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 13 janvier 2020
- 3 - Développement résidentiel – activités de promotion
- 4 - Demande de dérogation mineure de 9179-0337 Québec inc.
- 5 - Assurances de la municipalité – ajout d'assurés additionnels
- 6 - Programme Carrière Été 2020 – demande d'aide financière
- 7 - Popote roulante des Cinq-Cantons
- 8 - Demande à la CPTAQ de M. Nicol Ouellet
- 9 - Aide financière Comité conjoint Église – municipalité
- 10 - Modifications aux règlements d'urbanisme – mandat aux procureurs
- 11 - Contrats de travail employés cadre
- 12 - Autorisation d'emprunt temporaire
- 13 - Nomination au sein du CCU
- 14 - Politique de harcèlement au travail
- 15 - Projet de Loi 148 – appui à la FQM
- 16 - Correspondance
- 17 - Rapports des comités
- 18 - Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2020-02
- 19 - Affaires nouvelles
- 20 - Période de questions
- 21 - Levée de de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 13 JANVIER 2020

20-02-20 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la session tenue le 13 janvier 2020, tel que rédigé.

2A – PÉRIODE DE QUESTION

Certains citoyens présents désirent obtenir de l'information concernant le fonctionnement à la patinoire. M. le maire informe ces derniers que ce dossier est de régie interne. Un porte-parole de ce groupe de citoyens dépose une pétition en regard du fonctionnement et des services à la patinoire.

### 3- DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – ACTIVITÉS DE PROMOTION

Plusieurs options s'offrent au conseil en vue de la promotion du futur développement domiciliaire dont les terrains devraient être constructibles à la fin du printemps 2020. Des crédits de 6 000 \$ sont disponibles à cette fin.

Un résumé de diverses activités de promotion est déposé.

21-02-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les activités et éléments de promotion suivants aux fins de la vente des terrains du développement résidentiel :

- Kiosque salon Expo-Habitat du 27 au 29 mars 2020;
- Confection d'un panneau extérieur;
- Production de feuillets promotionnels;
- Confection de deux (2) bannières autoportantes;
- Campagne Facebook avec Trium Média.

### 4- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE 9179-0337 QUÉBEC INC.

M. Jean-Sébastien Allard résume et explique le dossier.

Le demandeur, 9179-0337 Québec inc. s'adresse à la municipalité pour obtenir des dérogations mineures en vue de fermer la terrasse existante avec des portes de garage et d'agrandir la boutique de la microbrasserie à la limite de la marge latérale Est, contrairement à l'article 13.11 du règlement 2018-464 et du cahier des spécifications, grille 119 C.

Le CCU recommande l'acceptation des dérogations. Pour l'une d'elle, le tout sera conditionnelle à la vente d'une partie de terrain par la municipalité.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de fermer la terrasse existante et d'agrandir la boutique de la microbrasserie à la limite de la marge Est du lot;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur un usage ou la densité;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un emplacement entouré par un parc au Nord, un stationnement municipal à l'Est, un chemin et une zone agrotouristique au Sud et un parc avec restauration à l'Ouest;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la boutique dans les deux scénarios implique que celui-ci soit à la limite de la ligne latérale;

CONSIDÉRANT QUE le scénario B requiert également l'achat d'une partie de terrain appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure, mais avec une condition soit la vente d'une partie de terrain par la municipalité;

22-02-20

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dérogation mineure demandée par la compagnie à numéro 9179-0337 Québec

inc, pour la propriété du 120, rue de la Plage leur permettant la fermeture, à l'aide de matériaux rigides, d'une terrasse existante, le tout selon les plans soumis et d'accepter la dérogation demandée en vue de permettre l'agrandissement de la partie de la boutique de vente du côté Est jusqu'à la limite de propriété ou selon le scénario « B » déposé. Cette dérogation étant conditionnelle à une entente avec la municipalité sur la vente d'une partie de terrain.

#### 5- ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ – AJOUT D'ASSURÉS ADDITIONNELS

Lors d'une récente révision des couvertures d'assurance de la municipalité, il a été découvert que certaines corporations ou comités légalement constitués n'étaient pas inscrits à la police de la municipalité à titre d'assuré additionnel. Cette situation prévaut pour la corporation Fêtes et festivals de Saint-Gédéon et pour le comité des loisirs de Saint-Gédéon. Si la municipalité désire faire ajouter ces assurés, il est nécessaire d'en faire la demande.

23-02-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire la demande à la MMQ d'ajouter à titre d'assurés additionnels la corporation Fêtes et Festivals et le comité des loisirs de Saint-Gédéon et que notamment la couverture inclut l'assurance erreur et omission et l'assurance automobile, s'il y a lieu.

#### 6- PROGRAMME CARRIÈRE ÉTÉ 2020 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

La période de dépôt des demandes de financement pour les emplois étudiants est lancée. Comme chaque année, une subvention est demandée pour l'embauche des animateurs de terrains de jeux.

24-02-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention faite pour quatre (4) étudiants dans le cadre de programme Carrière Été 2020.

#### 7- POPOTE ROULANTE DES CINQ-CANTONS

L'organisme demande une aide financière pour l'année en cours. Suite à une rencontre tenue avec le comité plénier, une aide de 2 000 \$ est recommandée pour cette année.

25-02-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer au financement de la Popote roulante des Cinq-Cantons pour 2020 en versant une aide de 2 000 \$.

#### 8- DEMANDE À LA CPTAQ DE M. NICOL OUELLET

M. Jean-Sébastien Allard résume le dossier.

M. Nicol Ouellet, demeurant au 340, rang 10 s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir un droit d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture pour une partie de terrain, soit le lot 6 297 617 du cadastre.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande concernant une partie du territoire agricole qui est utilisée à une fin autre que l'agriculture avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des territoires agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'appuyer la demande de M. Nicol Ouellet;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une très petite partie de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la partie demandée est contiguë au terrain faisant partie d'un îlot déstructuré;

26-02-20 À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer M. Nicol Ouellet dans sa demande à la CPTAQ pour pouvoir faire usage à une autre fin que l'agriculteur une partie du lot 6 297 617 situé au rang 10 d'une superficie de 0.6903 hectares.

#### 9- AIDE FINANCIÈRE COMITÉ CONJOINT ÉGLISE - MUNICIPALITÉ

Le comité conjoint qui œuvre au projet de requalification de l'église en salle multifonctionnelle progresse dans son mandat. L'élaboration du concept, des plans et des estimations de coûts préliminaires est en cours de finalisation.

Le comité conjoint adresse au conseil une demande afin que lui soit libérée et versée une première tranche de 5 000 \$. Les crédits prévus à cette fin en 2020 sont de 10 000 \$.

27-02-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une somme de 5 000 \$ au comité conjoint pour le projet de requalification de l'église.

#### 10- MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME – MANDAT AUX PROCUREURS

M. Jean-Sébastien Allard résume le dossier. Le CCU a analysé diverses modifications aux règlements d'urbanisme, lesquelles sont recommandées. Afin de pouvoir procéder, il est nécessaire de mandater les procureurs de la municipalité afin de préparer les projets de modification de règlements.

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de mandater les procureurs de la municipalité afin de préparer des projets de règlements de modification;

28-02-20 À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater les procureurs de la municipalité, Larouche, Lalancette, Pilote afin de préparer des projets de règlements modifiant certains règlements d'urbanisme, le tout en fonction de la liste des modifications proposées et déposées au conseil.

#### 11- CONTRATS DE TRAVAIL EMPLOYÉS CADRE

M. Michel Tremblay fait rapport et résume les négociations en vue de renouveler le contrat de travail pour M. Dany Dallaire sur une période de quatre (4) ans (2019 à 2022). Le comité des ressources humaines recommande l'approbation de l'entente et l'autorisation de la signature du contrat de travail.

29-02-20 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du comité des ressources humaines pour le renouvellement du contrat de travail de M. Dany Dallaire et d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail.

M<sup>me</sup> Suzy Lessard fait rapport et résume les négociations en vue de renouveler le contrat de travail pour M. Alexandre Garon sur une période de trois (3) ans (2020 à 2022). Le comité des ressources humaines recommande l'approbation de l'entente et l'autorisation de la signature du contrat de travail.

30-02-20 Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du comité des ressources humaines pour le renouvellement du contrat de travail de M. Alexandre Garon et d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail.

#### 12- AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE

Le directeur général informe le conseil qu'en attente de la perception des revenus, il y a un risque de manque de liquidités. Ainsi, un emprunt temporaire risque d'être nécessaire.

31-02-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à obtenir de la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons un emprunt temporaire nécessaire au paiement des dépenses courantes en attente de la perception des revenus, conformément à l'article 1093 du code municipal.

#### 13- NOMINATION AU SEIN DU CCU

M<sup>me</sup> Suzy Lessard résume le dossier. Actuellement un siège est vacant au sein du comité suite à l'avis reçu de M<sup>me</sup> Gabrielle Potvin qui ne peut assister aux réunions du comité qui se tiennent en journée.

Une personne a démontré de l'intérêt au cours des dernières semaines. Il s'agit de M. Fernand Desgagné. Le comité recommande au conseil d'accepter cette candidature.

32-02-20 Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la nomination de M. Fernand Desgagné pour siéger sur le comité du CCU en remplacement de M<sup>me</sup> Gabrielle Potvin.

#### 14- POLITIQUE DE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

Il a été convenu lors de la dernière convention collective qu'une politique en regard du harcèlement au travail soit préparée et adoptée. L'adoption d'une telle politique est obligatoire pour tous les employeurs suite à des modifications apportées à la *Loi sur les normes du travail*. La politique préparée est déposée.

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi* sur les normes du travail prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisme en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon attend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon ne tolère pas ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

33-02-20

À CES CAUSES, il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de violence au travail, telle que déposée.

#### 15- PROJET DE LOI 148 – APPUI À LA FQM

Le directeur général explique le dossier.

CONSIDÉRANT QUE le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi numéro 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

34-02-20

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité :

- Exprime son désaccord avec le projet de loi numéro 48 dans sa forme actuelle;
- Demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;
- De transmettre copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au député M. Éric Girard, ainsi qu'à la Fédération Québécoises des Municipalités.

## 16- CORRESPONDANCE

### Ville d'Alma et MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Résolution d'appui au pédiatre Dany Harvey.

### CRÉPAS

Information concernant les journées de la persévérance scolaire 2020.

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1.9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 9.2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2016-2017 (12.1 % pour les garçons et 6.3 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- À deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1.7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1.7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24.7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 17 au 21 février 2020, la 13<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème Nos gestes, un + pour leur réussite, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

35-02-20 À CES CAUSES, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS.

#### AQLM

Avis de renouvellement d'adhésion 2020.

36-02-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2020 à l'AQLM, au coût de 367.56 \$

#### M.T.Q.

Le M.T.Q. transmet l'avis de renouvellement du permis d'intervention annuel pour travaux d'aqueduc, d'égouts et d'entretien mineur pour l'année 2020.

37-02-20 Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les conditions du permis d'intervention annuel portant le numéro 6807-20-I003 et d'autoriser le directeur général à signer la documentation à cet effet.

#### CNESST

Rapport d'intervention de la visite du 30 janvier 2020.



## 17- RAPPORTS DES COMITÉS

### Régie incendie

M<sup>me</sup> Claire Girard fait rapport des interventions en novembre et décembre 2019.

### Comité conjoint Fabrique - municipalité

M. Pierre Boudreault résume la dernière réunion du comité conjoint.

### Fêtes et festivals

M. Pierre Boudreault résume la dernière réunion tenue le 28 janvier dernier.

### Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

38-02-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Soli-Can Lac-Saint-Jean – Souper-bénéfice (1 billet) 250.00 \$
- Maison de campagne et Entraide communautaire du Lac 100.00 \$
- Cercle des Fermières – Conférence de M. Jean-Marie Lapointe  
500 \$ + achat de 20 billets

La demande suivante est refusée :

- MEPAC

### Jardin communautaire

M<sup>me</sup> Suzy Lessard résume la dernière réunion. Il a été notamment discuté d'un concours de dessin avec l'école Saint-Antoine pour trouver un logo.

### Bibliothèque

Aucune réunion. La réouverture est prévue demain suite aux rénovations.

## 18- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2020-02

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

39-02-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2020-02 au montant de 584 949.10 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	444 479.86 \$
- Déboursés :	<u>140 469.24 \$</u>
TOTAL :	584 949.10 \$

## 19- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Divers citoyens posent des questions sur les sujets suivants :

- Projet aqueduc chemin du Golf;
- Projet éolien VS recours collectifs;
- Suivi du dossier des casernes incendies sur le territoire;
- Taxes de l'Auberge des Îles;
- Projet passé d'aqueduc au rang Belle-Rivière.

21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 19, M<sup>me</sup> Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Dany Dallaire  
Directeur général